

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° 20251020-498

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Pétanque loisir Usseloise Octobre rose	
Date	Le samedi 25 octobre 2025 de 13h00 à 01h00	
Lieu	Boulodrome de la Jaloustre	
Demandeur	Mme Justine HANQUEZ – secrétaire de pétanque loisir Usseloise	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande, en date du 20 octobre 2025, présentée par Mme Justine HANQUEZ, Secrétaire de pétanque loisir Usseloise

Arrête,

Article 1 : Mme Justine HANQUEZ – Secrétaire de pétanque loisir Usseloise **est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le samedi 25 octobre 2025 de 13 h 00 à 01 h 00, au boulodrome de la Jaloustre à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mme Justine HANQUEZ – secrétaire de la pétanque loisir Usseloise ;

Fait à Ussel, le 20 octobre 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,


Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : **21 OCT. 2025**

Notification le :